

# CT DU 29/11/22

Présents : MM. Gilles VIARD, Carlos DE BARROS, Éric CLAVIER, Hervé ERMINI.

Invité : Pascal GOUELLE (Resp. des Arbitres)

Absent excusé : Jordan GUERIN

Absents : Jacky GAUTHIER, Franck PAWLICKI

## Ordre du jour :

- ⚽ AS Sénardes / Saint Julien, (question de Saint Julien)
- ⚽ Demande de report Coupe de l'Aube AS des Sénardes
- ⚽ Terrain fermé à Pont sainte marie
- ⚽ FC Creney match du 04/12
- ⚽ Joueur en DL Melda
- ⚽ AS Marigny / AS Verrières & Chartreux / JS Vaudoise
- ⚽ Futsal – tournoi hivernal
- ⚽ Informations diverses

### ⚽ **AS DES SENARDES / SAINT JULIEN UFOLEP**

Le dossier est instruit en appel, la procédure suit son cours et la commission idoine statuera sur l'opportunité de repasser le dossier à la CT.

### ⚽ **DEMANDE DE REPORT COUPE DE L'AUBE AS DES SENARDES**

Concerne le match du 6 novembre auquel ne s'est pas présenté l'AS des Sénardes.

#### DECISION :

Pas de report en Coupe de l'Aube (Art. 36), match perdu 3 à 0.

### ⚽ **TERRAIN PONT SAINTE MARIE FERME**

Inversion des matchs (Art. 38) jusqu'à réouverture des installations.

### ⚽ **FC CRENEY MATCH DU 04/12**

Installations utilisées pour une manifestation, le match est reprogrammé le 11/12.

Merci au responsable de l'équipe du FC Creney pour sa démarche.




## **MATCH AS SENARDES / AS BELLEY**

Programmé le 27/11, l'AS des Sénardes ne s'est pas présenté.

### DECISION :

Match perdu 3 à 0 avec 1 point de pénalité. Frais d'arbitrage entièrement à la charge de l'AS des Sénardes (à régler au plus vite).

## **AS DES SENARDES**

-  Frais d'arbitrage du 25/09 contre FCMT non réglés (21 €).
-  Frais d'arbitrage du 06/11 contre AS Belley (AS des Sénardes ne s'est pas présenté = frais à leur charge) non réglés (42 €).
-  Frais d'arbitrage du 27/11 contre AS Belley (AS des Sénardes ne s'est pas présenté = frais à leur charge) non réglés (42 €).

### DECISION :

Suspension de toutes compétitions départementales jusqu'à paiement des frais auprès du secrétariat UFOLEP.

Inscription au tournoi futsal de janvier 2023 également suspendue au règlement des frais.

## **AS MARIGNY / AS VERRIERES+**

## **AS PORTUGAIS DES CHARTREUX / JS VAUDOISE**

La CT rappelle :

1. L'article 24 qui stipule en l'état que JS Vaudoise est en mesure de demander réparation des frais de déplacement
2. Qu'aucun report (hormis exceptionnel) n'est possible (Art. 37)
3. Que la bienséance reste de prévenir tous les acteurs : adversaires, responsable des arbitres, Commission Technique, secrétariat UFOLEP - y compris quand la décision rendue ne plait pas au demandeur (...).

### DECISION :

Match perdu 3 à 0 et pénalité d'un point pour AS Portugais des Chartreux et AS Verrières+ (Art. 25).

 **FUTSAL**



La CT renouvelle l'organisation d'un tournoi futsal dans chacune des catégories sur la trêve hivernale et, en accord avec le Comité Directeur, transfère l'ensemble des rencontres sur le site de Stadio Pizzeria à Lavau.

Les dates retenues : 15, 22, 29 janvier et 5 février.

La programmation est établie comme suit :

Date	Catégorie	Nombre d'équipe	Phase
15 janvier	Juniors/Seniors	12 équipes de 8 joueurs licenciés MAXIMUM	Qualifications
22 janvier	Seniors+		Qualifications
29 janvier	Juniors/Seniors		Finales
05 février	Seniors+		Finales

Tarif : 30€ par équipe à régler à l'UFOLEP à l'inscription.

Date de clôture des inscriptions : 26 décembre 2022 (dernier délai).




Compétition limitée à 12 équipes par catégorie, la participation est suspendue au règlement à l'inscription auprès du secrétariat de l'UFOLEP.

Le règlement sera celui en vigueur dans la structure Stadio Pizzeria et il sera distribué aux équipes engagées.

## **JOUEUR IDENTIFIE EN DOUBLE LICENCE SUR DEUX CLUBS DIFFERENTS**

L'article 2 stipule que « La licence qu'un joueur peut demander au titre de la Fédération Française de Football doit être établie au nom de cette même association (selon la convention signée avec la Fédération Française de Football, article 4). »

Un joueur de l'AS des Sénardes, par ailleurs licencié 3F dans un club différent, a participé aux rencontres UFOLEP suivantes :

-  11/09/22 Anciens des Sénardes / AS des Sénardes
-  25/09/22 AS des Sénardes / FCMT
-  02/10/22 Anciens des Sénardes / AS des Sénardes

### DECISION :

Ces trois rencontres sont perdues 3 à 0.

## **RAPPEL PROTOCOLAIRE**

La CT rappelle que des réserves se posent selon les articles 45 et 46.

## **INFORMATIONS :**



A compter de la saison 2023 – 2024, chaque équipe engagée dans la catégorie Juniors/Seniors devra fournir un candidat à la session de formation d'arbitrage ou un arbitre officiel pour couvrir le club.

Un barème de sanction sera établi en début de saison.

La reprise des matchs est programmée au 19 février 2023 (rattrapages éventuels)

Prochaine réunion : le 10/01/2023 à 18h00

La Commission Technique invite les dirigeants de club à faire parvenir leurs suggestions pour la prochaine saison par mail à [ct.ufolep@gmail.com](mailto:ct.ufolep@gmail.com).